



PILOTE PROFESSIONNEL CPL(H) MODULAIRE

DESCRIPTION – FCL.305

- Après le murissement d'heures, suite à la licence pilote privé hélicoptère PPL(H), stage de 35 hrs minimum d'instruction afin d'atteindre le niveau de compétence pilote professionnel ;
- Agir en tant que PIC ou copilote sur tout aéronef exploité pour des opérations autres que le transport aérien commercial ;
- Licence CPL(H) afin de pouvoir agir en tant que PIC pour le transport aérien commercial sur tout aéronef monopilote.

CONDITIONS D'ADMISSION – FCL.300

- Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen CPL(H) pratique ;
- Avoir obtenu le PPL(H) (appendice 3.K.2.) ;
- Avoir validé le CPL(H) ou ATPL(H) théorique (FCL.310, FCL.515) ;
- Avoir 155 hrs minimum de vol en hélicoptère, dont 50 hrs de Commandant de Bord, dont 10 hrs de vol en campagne avec une navigation de 100Nm avec deux arrêts sur deux aérodromes différents ;
- Une évaluation théorique et pratique sera réalisée avant le début du stage pratique CPL(H) ;
- Nous contacter pour les crédits d'heures CPL(A) / ATPL(A) (FCL – appendice 1. A.2. et appendice 3.K.11).
- Les CPL(H) canadiens sont « reconnus » comme CPL(H) modulaires (voir fiche N°13)

CONTENU DE LA FORMATION – APPENDICE 3.K.8.

- 20 hrs minimum de vol en double commande ;
- 10 hrs minimum de vol en VSV (5 hrs minimum pour les titulaires d'une IR) ;
- 5 hrs minimum de vol de nuit (sauf pour les titulaires de la qualification) dont 5 tours de piste de nuit ;
- Le jour du test, le candidat devra avoir à son actif au moins 185 hrs de vol.

DUREE DE LA FORMATION

- Compter entre 2 mois à 3 mois en fonction de votre planning.

PIECES A FOURNIR

- Pièce d'identité ;
- Certificat médical de classe 1 valide ;
- Dernières pages du carnet de vol justifiant des 155 hrs de vol et 50 hrs de CdB ;
- Copie de l'attestation de réussite à l'examen théorique CPL(H) / ATPL(H).

TARIFS

- Devis personnalisé sur demande en fonction des qualifications déjà obtenues ;
- Un crédit d'heures est octroyé aux détenteurs de licence CPL(A) / ATPL(A) ;
- Les frais de visite médicale Classe 1 sont à la charge du candidat (compter environ 420 €) ;
- Les frais d'inscription à l'examen pratique (270 €) et l'émission de licence (225 €) sont à la charge du candidat (gratuit pour les demandeurs d'emploi) ;





RETROUVEZ NOS AUTRES FORMATIONS

1. Licence pilote privé hélicoptère LAPL(H)
2. Licence pilote privé hélicoptère PPL(H)
3. Cours théoriques LAPL / PPL pour les hélicoptères et avions
4. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) intégré
5. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) modulaire
6. Cours théoriques CPL / ATPL pour les hélicoptères et les avions
7. Qualification instructeur de vol hélicoptère FI(H)
8. Prorogation et renouvellement de qualification FI(H)
9. Reconnaissance aire de posé exigüe
10. Qualification au vol de nuit
11. Stage de Sécurité Robinson (SSR)
12. Habilitation héliport LFPI
13. Conversion de licences étrangères
14. Qualifications de Type sur les hélicoptères suivants :
 - a) Robinson R22
 - b) Cabri G2
 - c) Hughes 269/300
 - d) Bell 47
 - e) Hughes 269/300
 - f) Robinson R44 (Raven / Cadet / Raven II)
 - g) Robinson R66
 - h) Alouette 2
 - i) Alouette 3 / Lama
 - j) Gazelle
 - k) Bell 206
 - l) Colibri EC120B
 - m) Ecureuil Monoturbine AS350/EC130
 - n) Ecureuil Biturbine AS355
15. Stage recyclage FI – TRI - IRI
16. FCL.0.55 – Compétences linguistiques (Anglais)

